



Syndicat CGT

Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté

5 avenue Garibaldi 21000 Dijon

Tel : 07.75.25.98.72 (Secrétaire Général)

cgt@bourgognefranchecomte.fr

Dijon le 03 février 2020

Madame la Présidente Marie-Guite DUFAY
Conseil Régional de Bourgogne Franche Comté
4 square castan
25 000 BESANCON Cedex

Objet : Préavis de grève de 0 h à 24 h pour les journées des 6 février 2020 au 29 février 2020

Madame la Présidente,

Conformément aux dispositions prévues par la loi du 13 juillet 1983 et aux articles L2512-1 à L2512-5 du code du travail relatif aux modalités de grève dans les services publics, nous vous informons que notre organisation syndicale dépose un préavis de grève à partir du 6 février 2020 à 0h00.

Notre organisation syndicale rejoint le préavis de grève déposé par la Fédération des Services Publics CGT et la Confédération CGT.

Afin de permettre aux personnels et agents syndiqués et non syndiqués de notre collectivité relevant de notre Fédération des Services Publics de participer ou de se joindre aux mouvements et actions nationales et locales décidées, notre organisation dépose un préavis de grève destiné à couvrir leur absences partant du 6 février 2020 à 0H00 jusqu'au 29 février 2020 à 23h59.

Sur les revendications suivantes nationales :

Pour la sauvegarde et le développement de notre système de protection sociale,
Pour le retrait de la loi sur la réforme de la Fonction Publique,
Pour le retrait du projet de réforme des retraites,
Pour une revalorisation forte du point d'indice et l'augmentation des salaires privés/publics sur la base du SMIC à 1 800 euros, des pensions et minimas sociaux,
Pour l'arrêt des suppressions de postes et fermetures des services publics, la réouverture de services publics et sociaux de proximité,
L'arrêt de tout processus d'augmentation du temps de travail et sa réduction à 32 heures par semaine,

Sur les revendications locales :

Une politique d'avancement sur la base de l'équité et pour la reconnaissance de l'engagement de chaque agent envers sa collectivité par la suppression de tous les critères bloquant les carrières,

Une augmentation du Régime Indemnitare immédiate de 400 euros mensuelle,

La mise en place d'une politique volontariste en matière de conditions de travail,

Pour le maintien et le renforcement des instances actuelles (C.T, CAP, CHSCT) dans un souci de respect démocratique des agents.

Pour la CGT

Pascal DEBRABANT
Secrétaire Général

